

Direction de Cabinet /Département Innovation en Santé

Charte de gouvernance régionale Identitovigilance

Table des matières

Introduction.....	2
Enjeux de l'identification de l'utilisateur	2
Identité Nationale de Santé.....	2
Objectif de la charte de gouvernance régionale d'identitovigilance	2
Les acteurs intervenant dans la gouvernance régionale	3
La Cellule Régionale Identitovigilance (CRIV).....	3
Réfèrent régional en identitovigilance.....	4
Référénts locaux d'identitovigilance	4
Gouvernance régionale	5
Comité régional de pilotage de l'Identitovigilance	5
Comité opérationnel Identitovigilance.....	6
Communauté de pratiques.....	7
Documents de référence.....	9

Introduction

Enjeux de l'identification de l'utilisateur

La bonne identification d'un usager est un facteur clé de la sécurité de son parcours de santé. Elle constitue le premier acte d'un processus qui se prolonge tout au long de sa prise en charge par les différents professionnels de la santé impliqués, quels que soient la spécialité, le secteur d'activité et les modalités de prise en charge.

Élément de confiance dans les échanges de données de santé, la bonne identification représente un enjeu national majeur pour la sécurité et la qualité des soins. La vérification de l'identité fait intégralement partie du parcours de santé ; elle est réalisée sous la responsabilité des professionnels de santé assurant la prise en charge. **L'amélioration continue des pratiques d'identitovigilance contribue à l'amélioration des prises en charge elles-mêmes.**

L'identification erronée peut être source : de l'administration de soins au mauvais patient, de retard de prise en charge, d'erreur diagnostique, d'erreur thérapeutique, d'échange d'informations erronées entre professionnels (imagerie, examens de biologie), d'enregistrement de données de santé dans le dossier d'un autre usager (collision), de création de plusieurs dossiers pour un même usager (doublons), d'erreur de facturation...

Identité Nationale de Santé

Le processus d'identification est un des éléments socles pour le déploiement des politiques nationales de santé et notamment de la feuille de route du numérique en santé. L'obligation de référencement par l'Identité Nationale de Santé (INS) à partir du 1er janvier 2021 est une des réponses à cet enjeu. Le déploiement de cette identité propre à chaque citoyen est la pierre angulaire pour qu'un usager soit reconnu dans les différents systèmes informatiques de manière unique, et que soit ainsi facilitée la continuité des parcours. Elle nécessite la mise en place de bonnes pratiques, respectées par l'ensemble des acteurs, pour éviter de propager un matricule INS incorrectement associé à une identité numérique.

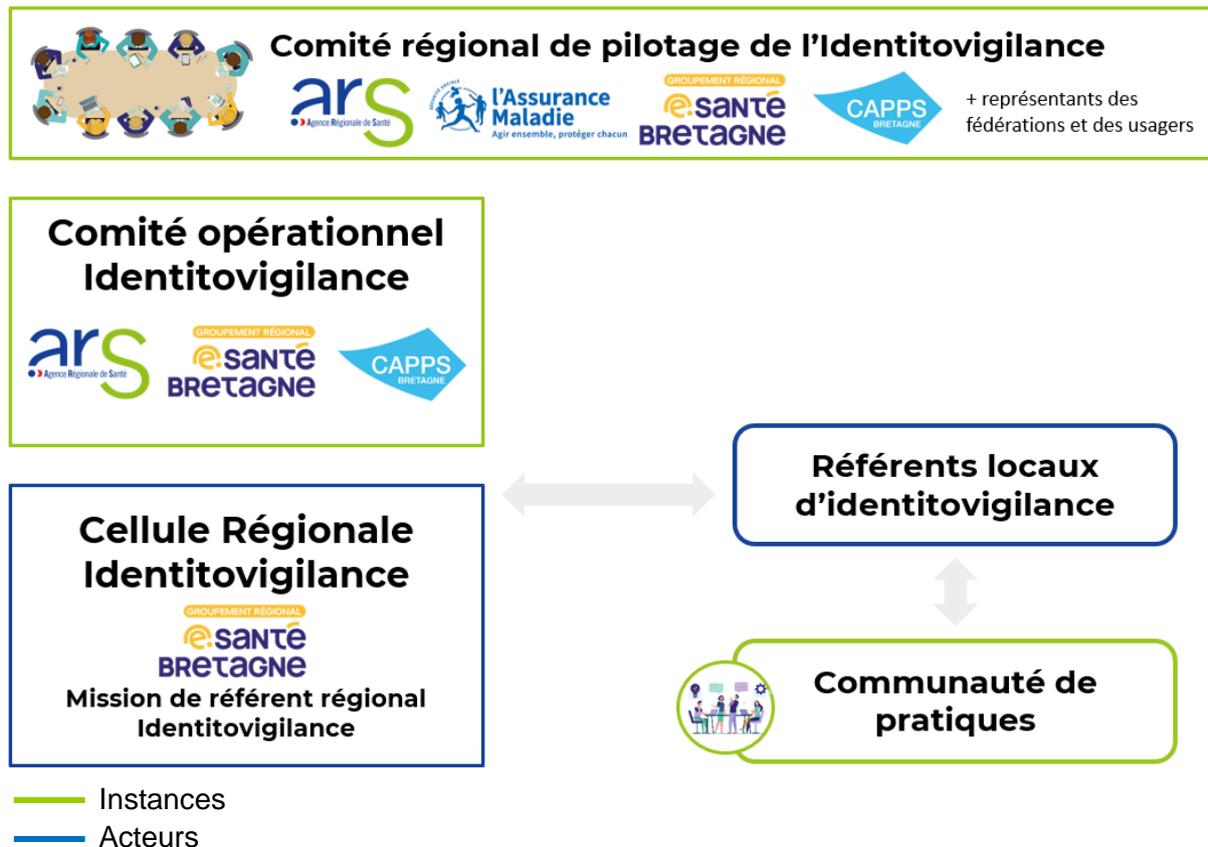
Objectif de la charte de gouvernance régionale d'identitovigilance

La politique nationale en matière d'identitovigilance traduite dans le Référentiel National d'Identitovigilance (RNIV) fixe les exigences et recommandations à respecter en termes d'identification des usagers pris en charge sur le plan sanitaire ou médico-social par les différents professionnels impliqués (structures de ville, établissements de santé, secteur médico-social, acteurs sociaux) afin de maîtriser les risques dans ce domaine.

La charte de gouvernance régionale d'Identitovigilance a pour objet de préciser, dans le cadre de la déclinaison régionale de la politique nationale, la gouvernance mise en œuvre en région pour accompagner les acteurs à améliorer les bonnes pratiques d'identification des usagers de la santé, accélérer le déploiement de l'Identité Nationale de Santé (INS) et sécuriser l'échange et le partage de données de santé.

Dans un cadre qui restera bien sûr évolutif, il est proposé une organisation de la gouvernance régionale s'appuyant sur des acteurs experts de la thématique ainsi que des instances réalisées au niveau régional.

Les acteurs intervenants dans la gouvernance régionale



La Cellule Régionale Identitovigilance (CRIV)

La Cellule Régionale d'identitovigilance (CRIV), pilotée par le Groupement Régional e-Santé Bretagne, permet de conduire les actions au plus près des acteurs afin de les aider à améliorer la qualité de l'identification des usagers et par conséquent la sécurité des soins.

Missions

Les missions de la CRIV sont de :

- Mettre en œuvre la politique régionale d'identitovigilance définie par l'instance stratégique ;
- Constituer et animer la communauté de pratiques identitovigilance ;
- Identifier les référents locaux d'identitovigilance ;
- Sensibiliser, former et accompagner les professionnels de santé ;
- S'assurer de l'application des bonnes pratiques ;
- Contribuer à promouvoir la déclaration des événements indésirables liés à des erreurs d'identification ;
- Participer aux retours d'expériences et à la communication régionale en lien avec les signalements ;
- Suivre et analyser les indicateurs régionaux ;
- Participer aux travaux nationaux (3RIV, ANS, ANAP...) ;
- Réaliser la veille règlementaire et documentaire ;



- Créer et tenir à jour une base documentaire régionale ;
- Support au traitement des anomalies d'identités ;
- Réaliser un rapport d'activité.
- Pilotage de la thématique identitovigilance en relation avec les services numériques opérés par le Groupement Régional e-Santé Bretagne.

Pour mener à bien ses missions, la CRIV anime la communauté de pratiques en constituant des groupes de travail ou de réflexion thématique.

Composition

Les membres de la Cellule régionale d'identitovigilance sont :

1. Le référent régional identitovigilance ;
2. Chefs de projets Identitovigilance.

D'autres professionnels peuvent être sollicités :

- Chefs de projets porteurs d'outils régionaux.
- La SRA CAPPs Bretagne.

Fonctionnement

La CRIV est une cellule dont le fonctionnement est continu.

Cette cellule est animée par le référent régional identitovigilance.

A noter, que le traitement des EI et EIGS associés aux soins, est la prérogative du département Veille et Sécurité Sanitaire de l'ARS Bretagne, et de la SRA CAPPs Bretagne dans le cadre de ses missions de droit commun sur la gestion des risques (accompagnement des EIGS – Axe1) pour l'amélioration des pratiques.

Tous les EI et EIGS en lien avec l'identitovigilance seront partagés avec la Cellule Régionale d'Identitovigilance.

Référent régional en identitovigilance

La fonction de référent régional identitovigilance est déléguée au Groupement Régional e-Santé Bretagne par l'ARS Bretagne.

Membre de droit des différentes instances régionales de gouvernance, il est l'interlocuteur privilégié des acteurs de santé pour tout ce qui concerne les actions à mener en rapport avec la politique régionale d'identitovigilance.

Il représente également la région dans les réunions nationales dédiées à l'identité numérique et à l'identitovigilance, notamment par le biais du Réseau des référents régionaux en identitovigilance (3RIV).

Référents locaux d'identitovigilance (ou de proximité)

Ce sont des professionnels qui vont assurer la fonction d'identitovigilance dans le périmètre de leur mission (selon la taille, l'implantation géographique et les spécificités de la structure). Ils sont les relais de proximité et les interlocuteurs privilégiés de la CRIV pour déployer les actions régionales de sécurisation des pratiques d'identification des patients.

Missions

Leur mission est de :

- Promouvoir les bonnes pratiques d'identitovigilance conformément aux exigences réglementaires et aux recommandations nationales et régionales applicables ;
- Piloter la cellule opérationnelle de la structure afin qu'elle réponde aux besoins des parties prenantes ;
- Représenter la structure au niveau de la communauté de pratiques ;
- Participer à la gestion des risques liés aux erreurs d'identification et faire le lien avec les autres vigilances ;
- Alerter le responsable de la structure sur les difficultés rencontrées en matière de lutte contre les risques relatifs à l'identitovigilance.

Fonctionnement

Ces référents sont déclarés auprès de la CRIV et peuvent la solliciter dans ses missions de formation et d'identitovigilance en cas de besoin.

Le RNIV pose comme exigence pour les établissements de santé :

« Chaque structure de santé désigne au moins un référent en identitovigilance. Il est membre de la CIV et de l'instance stratégique. Il est nommé par la direction de la structure, en concertation avec le président de la CME, sur proposition de cette dernière instance. Il dispose d'une fiche de poste et d'un temps dédié à cette activité.

En fonction de la taille, du nombre d'implantations géographiques de la structure et/ou de particularités organisationnelles, il peut être décidé de nommer plusieurs référents locaux, avec une subordination technique à l'un d'entre eux qui exerce cette fonction au titre de l'entité juridique.» [Exi ES02]

Pour les structures non hospitalières (établissements et structures médico-sociales, structures de santé d'exercice coordonné), l'exigence est :

« Toute structure non hospitalière doit se doter d'instance(s) de gouvernance dédiée à la gestion des risques adaptée(s) à sa taille et à ses activités. [Exi SNH 01] et un référent en identitovigilance doit être identifié dans toute structure de santé de plus de 10 professionnels. » [Exi SNH 02]

Gouvernance régionale

Comité régional de pilotage de l'Identitovigilance

Missions

Le Comité Régional de Pilotage de l'Identitovigilance est l'instance stratégique.

Il a un rôle décisionnaire et est chargé d'arrêter la politique et la stratégie régionale à conduire :

- Définir la politique régionale d'identification des patients, en conformité avec la politique nationale et les exigences des différents volets du RNIV ;



- Proposer les actions pour mener la politique régionale ;
- S'assurer de la cohérence des politiques menées et des outils déployés au niveau local avec la politique régionale et les exigences réglementaires ;
- Définir et suivre des indicateurs régionaux relatifs à l'identification des usagers de la santé ;
- Valider les outils, documents créés par le(s) groupe(s) opérationnel(s) ;
- Valider la stratégie de communication des actions et diffusion des outils, documents.

Composition

Les membres du Comité Régional de pilotage sont :

1. Responsables de la Direction de la Santé Publique (DSP) de l'ARS Bretagne ;
2. Responsables du Département Innovation en Santé de l'ARS Bretagne ;
3. Référent ARS identitovigilance ;
4. Directeur du Groupement Régional e-Santé Bretagne ;
5. Les membres de la CRIV (= référents régionaux identitovigilance) ;
6. La SRA CAPPS Bretagne ;
7. Coordonnateur du RREVA Bretagne ou son représentant ;
8. Usagers et représentants des usagers ;
9. Représentants de l'Assurance Maladie ;
10. Représentants des fédérations hospitalières, médico-sociales, des URPS et/ou des ordres régionaux.

D'autres professionnels peuvent être conviés :

- Représentant de l'ARS Bretagne chargé de la biologie et de la pharmacie ;
- Coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle (CRHST) ;
- Délégué à la protection des données de l'ARS Bretagne et/ou du GRADeS ;
- D'autres experts (EREB, représentants des structures régionales membres du RREVA...).

D'autres professionnels peuvent être invités selon les sujets traités, à titre d'expert.

Fonctionnement

Le Comité se réunit à minima 1 fois par an sur invitation du référent ARS Identitovigilance.

L'ordre du jour précise les points abordés (bilan année N, objectifs année N+1, ...).

Un compte rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion et adressé à tous les membres du comité et les personnes invitées.

Une situation particulière peut amener à la convocation d'une réunion supplémentaire

Comité opérationnel Identitovigilance

Missions

Le comité opérationnel Identitovigilance accompagne et suit l'avancée des actions relatives au domaine de l'identitovigilance, de l'INS :



- Mettre en œuvre la politique régionale d'identitovigilance définie par l'instance stratégique ;
- Suivre la bonne application de la feuille de route, validée par le comité régional de pilotage ;
- Constituer et animer un réseau régional de référents d'identitovigilance ;
- Recueillir et diffuser les bonnes pratiques d'identitovigilance ;
- Promouvoir la déclaration des événements indésirables liés à des erreurs d'identification ;
- Réaliser la veille réglementaire et documentaire ;
- Tenir à jour la base documentaire régionale ;
- Partager le suivi et l'analyse des indicateurs régionaux liés aux identifications primaires et secondaires.

Composition

- Référent ARS identitovigilance ;
- Les membres de la CRIV (= référents régionaux identitovigilance).

D'autres professionnels peuvent être conviés :

- La SRA CAPPS Bretagne.

Fonctionnement

Ce comité se réunit 1 fois/mois

Communauté de pratiques

La communauté de pratique est ouverte aux professionnels et usagers volontaires. Elle permet de partager des expériences, des problématiques, des outils et les bonnes pratiques.

Missions

- Recueillir les problématiques terrain en lien avec l'identitovigilance ;
- Identifier les leviers et les bonnes pratiques en identitovigilance et les diffuser en région ;
- Favoriser les retours d'expériences et à la communication régionale ;
- Favoriser la mise en place de groupes de travail ;
- Coconstruire des outils adaptés aux besoins des professionnels et au contexte réglementaire ;
- Réaliser une veille documentaire et réglementaire ;
- Créer des synergies et fédérer les membres autour de l'évolution des pratiques.

Composition

Les membres de la communauté de pratique sont :

- Membres de la CRIV (= référents régionaux identitovigilance) ;
- Chefs de projet / chargés de déploiement GRADeS ;
- Référents en identitovigilance des établissements de santé et médicosociaux ;



- Référents en identitovigilance du secteur libéral ;
- Représentant de l'EFS ;
- Professionnels volontaires impliqués dans les bonnes pratiques d'identitovigilance ;
- RSI, Médecins DIM, responsables qualité, responsables admission/secrétariat, etc.

D'autres professionnels peuvent être conviés :

- La SRA CAPPs Bretagne ;
- Référent ARS identitovigilance ;
- Usagers et représentants des usagers ;
- Représentant des conseillers informatiques services (CIS) de l'Assurance Maladie.

Fonctionnement

Elle se réunit plusieurs fois par an, selon les actualités à partager ou sujets de réflexion en cours.

Cette communauté est animée par les membres de la CRIV, en collaboration avec le Référent ARS identitovigilance.



Documents de référence

[RNVI1](#) Principes d'identification des usagers communs à tous les acteurs de santé, 3RIV, Oct 2020

[RNIV2](#) Mise en œuvre de l'identitovigilance dans les établissements de santé, 3RIV, Déc 2020

[RNIV3](#) Identitovigilance en structures non hospitalières, 3RIV, Déc 2020

[RNIV4](#) Mise en œuvre de l'identitovigilance par les acteurs libéraux, 3RIV, Juin 2021

[Référentiel INS](#), Juin 2021